



Agression au verre en boite de nuit et non assistance a personne

Par **luchrichlogaland**, le **22/07/2009** à **20:02**

Bonjour,

Je vous expose la situation:

Mon ami s'est fait casser un verre dans l'oeil en boite de nuit le 13/04/09. Les vigiles présent n'ont pu intervenir devant la rapidité du geste (il n'y as pas eu d'altercation) Cependant mon ami avait plusieurs morceaux de verre dans l'oeil et perdait beaucoup de sang. Les vigiles ont laissé partir l'individu et n'ont ni appelé la police ni les secours (15). C'est un ami qui l'as emmené aux urgences.

Une plainte contre X a été posé, sans résultat a ce jour.

Mais je me demandai si la boite n'est pas dans une situation de non assistance a personne en danger, penser vous que l'on peu poser une plainte contre la boite??

Je vous remercie d'avance pour vos conseil.